



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

timbres

Question écrite n° 52143

Texte de la question

M. Jacques Desallangre souhaite attirer l'attention de M. le ministre délégué à l'industrie sur l'arrêté du 13 juillet dernier qui remplace le mot « République » par le mot « France » sur le timbre-poste. L'initiative gouvernementale répond à une directive de l'Union postale universelle qui n'est en fait qu'une simple recommandation. Jusqu'ici la France a toujours refusé de l'appliquer, hormis trois périodes sous Napoléon III, sous Pétain et sous Giscard. Aussi il lui demande de ne pas céder à la pression des révisionnistes en tout genre, pourfendeurs de la République, et de restaurer les sigles République française sur le timbre français.

Texte de la réponse

Le changement de mention qui vient d'avoir lieu sur les timbres-poste résulte de plusieurs facteurs. L'Union postale universelle (UPU) est une organisation internationale du système des Nations unies chargée de définir les modalités de coopération entre postes à travers une convention ayant valeur de traité international. L'article 306 du règlement d'exécution de la convention de l'UPU précise que les timbres-poste doivent porter, l'indication du pays d'origine en caractères latins. Cette résolution vient d'être rappelée lors du dernier congrès de l'UPU de septembre 2004. Cette résolution est appliquée par tous les pays européens, notamment l'Allemagne, l'Espagne, l'Italie ou encore la Suisse. La disparition des monnaies nationales, et notamment du franc français, avec la mise en place de l'euro a rendu, plus difficile d'identifier la provenance des timbres. Pour ces différentes raisons, La Poste a proposé à la commission des programmes philatéliques d'utiliser le libellé « France » à compter du timbre « Meilleurs vœux » qui vient d'être émis. La Commission ayant émis un avis favorable. La Poste a proposé au Gouvernement d'inscrire cette disposition dans l'arrêté du mois de juillet fixant le complément du programme philatélique de 2004 et celui de 2005. Le timbre jouant aussi un rôle d'ambassadeur de la France dans les échanges internationaux, la mention « France » étant incontestablement plus explicite que le signe « RF » contribuant ainsi au rayonnement de notre pays, la proposition de La Poste a été acceptée. Naturellement, ce changement de mention sur les timbres-poste n'a aucune incidence sur les missions de service public confiées à La Poste, que ce soit la distribution du courrier à tous les Français ou encore la participation à l'aménagement du territoire grâce à la présence postale en zone rurale.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Desallangre](#)

Circonscription : Aisne (4^e circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 52143

Rubrique : Postes

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 22 mars 2005

Question publiée le : 30 novembre 2004, page 9362

Réponse publiée le : 29 mars 2005, page 3312